



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le 7 juin 2016, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**Règlement numéro 11170-2016 modifiant le Règlement numéro 10130-2009
décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres
d'urgence 9-1-1**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures régulières de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 13 juin 2016.

Jacques Arsenault
Greffier